

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC
du mardi 21 novembre 2023 à 9h30
Pôle Sciences pour l'Ingénieur (Ville-d'Avray) – Salle A2 102**

Étaient présents :

Membres de droit : Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

Membres élus : Pascal Pradeau, Khanh Hung Tran, Gérard-Pascal Piau, Céline Million, Géraldine Saint Surin, Amanda Martinez-Gil, Bruno Serio.

Invités exceptionnels : Denise Hirsch, Justine Hochart et Lucie Pouget.

Invités : Sophie Allard, Hélène Aldeano, Nathalie Jonglez de Ligne, Virginie Durand, Johann Petit, Luc Davenne.

Procurations : Olivier Polit et Laurent Gallimard donnent procuration à Céline Million, Badr Eddine Ratni donne procuration à Pascal Pradeau, Philippe Forster donne procuration à Khanh Hung Tran.

Trois invitées exceptionnelles participent, pour la 1^{ère} fois, à cette séance, le directeur de l'UFR propose aux membres du conseil de faire un tour de table pour se présenter.

1- Retour sur les actions et projets de l'association LYBOKOO

Le BDE du pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud, créé l'année dernière par des étudiants de Master 2, a été repris par de nouveaux étudiants. La présidente et vice-présidente, présentes à cette séance, expliquent que la passation fut compliquée. Elles ont donc souhaité associer des étudiants de Master 1, pour une meilleure continuité. Le BDE comprend donc 4 étudiants de Master 1 et 4 étudiants de Master 2. Pour rappel, en décembre 2022, l'UFR SITEC avait accordé et attribué une subvention d'un montant de 1 713,17 € à l'association LYBOKOO. La présidente confirme que cette somme a bien permis d'accomplir les projets souhaités (frais de fonctionnement pour la création de l'association, participation au Festival d'Angoulême pour 15 personnes et étagère pour boîte à livres). L'objectif principal de ce nouveau BDE est de rassembler les deux promotions, créer un lien entre les étudiants, et partager du temps ensemble. Les projets réalisés et à venir, pour l'année 2023-2024, sont présentés (un document détaillé est joint à ce compte-rendu).

La présidente et vice-présidente en profitent pour demander une subvention de 1 381 € qui contribuerait principalement à la participation de 30 étudiants au Festival d'Angoulême et à des investissements pour des animations sur le campus de St-Cloud. Le directeur de l'UFR explique que ce point n'a malheureusement pas été évoqué, en amont de cette séance, et qu'il n'est donc pas possible de le voter. En revanche, il sera reporté sur l'ordre du jour du prochain conseil d'UFR le 16 janvier 2024.

2- Demande de subvention de l'ADVEVA : vote

Comme chaque année, le président d'ADVEVA demande une subvention pour la participation à l'ECOMARATHON SHELL. Cette année sera consacrée à la finalisation et la validation des nouvelles cartes électroniques. Un nouveau véhicule dont la structure est conçue par les CMI est en cours de réalisation. Il ne sera pas opérationnel pour la compétition 2023-2024, mais certainement pour l'année suivante. Un document détaillé sur ce projet et ses dépenses a été envoyé à tous les membres du conseil. Le budget total s'élève à 7 000 € : l'IUT a été sollicité pour prendre en charge 50% de cette somme, et le président d'ADVEVA demande à l'UFR SITEC une participation de subvention de la différence soit 3 500 €.

Vote : 11 pour.

3- Informations de la direction

➤ La transformation de la COMUE en convention de coordination territoriale avance rapidement. Le dernier CA s'est tenu le 14 novembre 2023 et sa dissolution est prévue fin 2023 avec une période de relais, nommée administration provisoire jusqu'au printemps 2024. En cours de discussion, il est proposé aux membres associés de passer membres fondateurs dans la nouvelle convention. Dans le cadre de la COMUE UPL, il y avait des allocations qui étaient, à l'origine, pour des emplois alloués à la COMUE et ces allocations emploi ont été utilisées comme allocations doctorales. Le ministère assure les maintenir.

➤ Lors du précédent conseil de l'UFR SITEC, une information de la direction était dédiée à la contractualisation Université-Etat qui évoluait vers le COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance). Une première réunion s'est déjà tenue avec le rectorat et les directions des composantes se sont rencontrées avec la Présidence pour discuter du projet à rédiger afin de le remettre lors de la prochaine réunion avec le rectorat, programmée le 30 novembre 2023. Le document final du projet sera à envoyer au rectorat vers le 8 janvier 2024. Quelques points seront élaborés : Métiers d'avenir et en tension, Equipement des salles / WiFi / Transition écologique / VDI, Santé, bien-être et réussite des étudiants, Recherche/Innovation. A l'issue de ces propositions, le rectorat statuera et fera remonter cela au ministère, puis discutera des priorités avec l'université.

➤ Concernant l'évaluation HCERES, La direction prévient que les collègues seraient fortement sollicités. La semaine dernière, la direction a assisté à un premier atelier d'informations animé par les évaluateurs de l'HCERES. La direction attend un récapitulatif des consignes avec les dates. Le directeur rapporte quelques informations, notamment que l'évaluation comprend deux phases :

1^{ère} phase « Bilan » :

- Dépôt des dossiers formations par l'université : 14 juin 2024.
- Bilan, auto-évaluation des années universitaires 2018-2019 à 2022-2023 : juillet 2024 à janvier 2025.
 - Septembre 2024 à Mai 2025 : visite des établissements.
 - Entretien avec un échantillon de formations.

2^{ème} phase « Projet » :

- LMD5 pour les années 2026-2027 à 2030-2031, cette phase de projet va se dérouler entre avril et juin 2025.
 - Décembre 2024 à octobre 2025 : publication des rapports.
 - Entretien avec les responsables de formation, si avis défavorable.

Dans cette évaluation HCERES :

- Chaque critère est un attendu de la formation :
 - Pédagogie, professionnalisation, internationalisation, formation à/et par la recherche, etc.
 - Développement durable, intégrité scientifique.
- Les accents seront mis sur des actions concrètes, notamment en terme de contenu des formations, résultats (insertion de nos étudiants) et moyens RH qui ont été mis en place dans le cadre de ces actions.
- Le dossier sera sous forme d'un Excel dont la trame est fournie, il comporte trois onglets :
 - Présentation sur l'évaluation.
 - Données de caractérisation.
 - Données et analyse.

La direction a une idée des demandes à fournir, mais cela reste un peu flou, elle attend un dossier avec des indications plus précises. Avec la disparition de la COMUE, le directeur du CMI-ATE souhaite savoir ce que deviendrait l'EUR ArTech, qui en faisait partie. D'après ce que la direction a retenu des engagements du ministère, tout ce qui avait été mis en place resterait dans la nouvelle convention.

4- Compte-rendu de la séance du 10 octobre 2023 : vote

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Vote : 11 pour.

5- Désignation des personnalités extérieures au Conseil de l'UFR SITEC : vote

Le directeur de l'UFR rappelle que les statuts de l'UFR SITEC ont changé concernant la présence des personnalités extérieures, il en faut désormais quatre en respectant la parité. Auparavant, il n'y en avait que deux. Le Conseil renouvelle aujourd'hui ses représentants des personnalités extérieures : une représentante des collectivités territoriales de la région Île-de-France, et trois personnalités extérieures désignées à titre personnel par le conseil de l'UFR. Les candidats, dont les CV ont été envoyés aux membres du conseil lors de la convocation, sont les suivants :

- Denise Hirsch, adjointe au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et des Fêtes à Ville-d'Avray. Elle siège également dans le conseil de l'IUT. Mme Hirsch présente son parcours jusqu'à ce jour. Son projet est de faire participer davantage le site de l'IUT à la vie de la ville.
- Maxence Jossou a été diplômé du Master 2 Génie Industriel – Parcours MSCAE à l'UFR SITEC et travaille actuellement en bureau d'études en conception de produits électroniques, et réalisation d'études et veilles sur l'éco-conception. Maxence Jossou n'a pas pu se libérer, Pascal Pradeau le représente.
- Gérard-Pascal Piau, présent, siège au Conseil d'UFR depuis 2021 et renouvelle son mandat.

Il faudra désigner une quatrième personnalité pour respecter les nouveaux statuts de l'UFR. Elle devra être une femme pour respecter la parité. Un appel est fait auprès des membres du conseil.

Vote : 10 pour – Gérard-Pascal Piau ne vote pas sur ce point.

Les nouvelles personnalités nommées ce jour siégeront et pourront voter en Conseil d'UFR dès la prochaine séance, qui se tiendra le 16 janvier 2024 au Pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud.

6- Modification des tarifs de la FIPMéca : vote

Le directeur de la FIPMéca rappelle qu'il s'agit d'une formation d'ingénieur en formation continue, qui a pour but de former des salariés, munis d'un BTS ou DUT, qui souhaitent compléter leur formation pour devenir ingénieur. L'entreprise prend en charge les frais de formation d'une durée de 26 mois, les cours se déroulent les vendredi et samedi, ce qui permet aux salariés de rester présents à leur poste de travail quatre jours par semaine. Depuis l'année 2017, le tarif de la formation est de 22.000 € mais désormais des frais supplémentaires s'ajoutent :

- L'université prélève 15% des recettes.
- 25% des cours sont effectués à l'ENS Paris-Saclay qui augmente ses tarifs dès le 1^{er} janvier 2024, de 112 € à 130 €.

Les frais de gardiennage d'un montant de 10 000 € ont été supprimés et pris totalement en charge par l'université, mais cette compensation n'équilibre pas ces augmentations. Lors du conseil de perfectionnement de la FIPMéca, il a été proposé d'augmenter le coût de la formation. Une étude sur les tarifs appliqués dans les autres écoles permet de constater que la FIPMéca est classée dans la fourchette basse, la moyenne étant de 27 000 €. Après concertation avec les membres du conseil, le directeur de la FIPMéca propose le tarif de cette formation à 25 000 € ce qui permettrait de couvrir les frais supplémentaires et rester compétitive.

Vote : 11 pour.

7- Charges pour fonctions 2023-2024 : vote

Le directeur adjoint de l'UFR SITEC présente le tableau des charges pour fonction, avec l'affectation des heures attribuées aux personnes qui interviennent dans les différentes formations. La politique interne de l'UFR SITEC prévoit 32h pour la responsabilité d'une année de formation, ce qui n'est pas le cas du référentiel de Nanterre. Les heures ventilées dans ce tableau sont remontées à Nanterre qui fournit une enveloppe budgétaire pour la formation initiale, l'année dernière elle comprenait 351h. L'UFR SITEC prend de son côté en charge une enveloppe sur ressources propres. Sur ressources propres, le directeur adjoint fait remarquer la diminution de l'enveloppe par rapport à l'année dernière, du fait de l'entière gestion du Master 1 EESC par le directeur de l'UFR SITEC, gracieusement. Pour le reste, très peu de changement :

- 2h ont été ajoutées à un collègue enseignant qui a dédié du temps à la mise en place de la salle de calcul au bâtiment de la recherche.
- Suite à l'abandon de fonction en L3 de Géraldine Guida, Pascal Pradeau la remplace.

Vote : 11 pour.

8- Composition des Conseils de Perfectionnement 2023-2024 : vote

Il n'y a pas eu de proposition de modification des compositions des conseils de perfectionnement, mais cela ne pose pas de problème pour les Métiers du Livre et la filière support (Master GI et Licence SPI), dans la mesure où il n'y a qu'une séance programmée par année, qui se tiendra entre mars et juin.

En revanche, le conseil de perfectionnement du CMI-ATE se déroule deux fois par an et le prochain est programmé le 12 décembre 2023. A ce jour, le directeur de CMI-ATE n'a pas toutes les informations nécessaires pour une proposition. La direction propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil d'UFR.

Vote : Le vote est donc reporté à la séance du 16 janvier 2024.

9- Procédure de Modification des Maquettes (PMM) et M3C spécifiques 2024-2025 : vote

Une seule demande de modification de maquette a été faite, pour la première année du Cours Master Ingénierie mention Aéronautique, Transports, Energétique (CMI-ATE). Au semestre 1, l'EC « Projet d'initiation à l'Ingénierie pour les transports. Suivi et évaluation de l'ePortfolio » (4Z1APROS) passe de 30h à 24h de TP. Au semestre 2, l'EC « Stage d'immersion professionnelle en entreprise » (4Z2ASTAG) qui ne comportait aucune heure CM, TD ni TP, est remplacé par l'EC « Stage d'immersion professionnelle » (à créer dans APOGEE avec le code 4Z2STAGE) avec 6h de TP. Cette modification se justifie par une volonté d'évaluer également les étudiants sur leur capacité à trouver cette première opportunité de stage (en entreprise ou laboratoire) via la qualité de leur CV et de leur présentation qui feront l'objet de l'évaluation. Les 6h ajoutées pour cela sont ainsi récupérées de l'EC « Projet d'initiation à l'Ingénierie pour les transports. Suivi et évaluation de l'ePortfolio ». Le volume horaire de la maquette ne change donc pas.

Le directeur du CMI-ATE précise qu'il s'agit d'un essai, si cela n'est pas concluant il réfléchira à une autre alternative pour le LMD5.

Vote : 11 pour.

10- Capacités d'accueil (L1 SPI, CMI 1 et Masters) : vote

La direction propose les capacités d'accueil suivantes pour l'année 2024-2025 :

Parcoursup (nombre de places proposées) :

Licence 1 SPI : 21

CMI-ATE 1 : 24

Mon Master :

Master 1 Génie Industriel :

Capacité globale : 64 (22 EESC + 20 ENMA + 22 MSCAE)

Capacité offerte limitée : 47 (15 EESC + 15 ENMA + 17 MSCAE)

Master 1 Métiers du Livre :

Capacité globale : 60 (12 Bib + 36 Ed + 12 Lib)

Capacité offerte limitée : 60 (12 Bib + 36 Ed + 12 Lib)

Ecandidat :

Master 2 Génie Industriel :

Capacité globale : 64 (22 EESC + 20 ENMA + 22 MSCAE)

Master 2 Métiers du Livre :

Capacité globale : 62 (10 Bib + 40 Ed + 12 Lib)

Une enseignante constate et trouve regrettable que certains de nos étudiants de L3, notamment en électronique, étaient refusés dans nos masters. Elle suggère qu'au moment du jury final de L3, un avis collégial pourrait être émis. Elle estime qu'il est important de prendre en considération les étudiants formés dans notre UFR, tenir compte de leur niveau, mais également de leur sérieux : cela demande une réflexion. Le Directeur répond que tous les étudiants de la L3 option électronique de notre UFR ont été classés. La Direction répond aussi qu'un avis de poursuite d'étude a été fourni par le responsable de la L3 dans la

majorité des cas et que leur classement dépendait de cet avis et de leur niveau en Licence. Il rappelle qu'environ 250 dossiers ont été examinés et qu'un classement a été fait par la suite. En revanche, il précise et considère qu'un étudiant obtenant de justesse la moyenne en L3 après avoir redoublé, n'arrivera pas à suivre un parcours en master et privilégie des dossiers extérieurs avec une meilleure moyenne générale.

Vote : 11 pour.

11- Liste des vacataires à habilitier : vote

La liste concerne de nouveaux vacataires du pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud. Elle est présentée aux membres du Conseil d'UFR et approuvée à l'unanimité.

Vote : 11 pour.

12- Convention de partenariat tripartite entre l'UFR SITEC, l'Association Aéronautique et Astronautique de France (A3F) et le Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget (MAE) : vote

Le projet de convention pour un partenariat entre l'UFR SITEC, l'A3F et le MAE, concernant le colloque organisé 18 janvier 2024, a été envoyé aux membres du conseil lors de la convocation. Il a été approuvé par le SAJI, sous réserve de modifications mineures (notamment préciser l'organisateur et l'assuré de ce colloque qui est l'A3F). Une fois qu'elles seront apportées, la convention sera transmise pour signature aux trois parties.

Vote : 11 pour.

13- Questions diverses

Le directeur du CMI-ATE souhaitait savoir s'il y avait eu un retour local sur les attributions des primes RIPEC. Le directeur de l'UFR répond qu'il candidatait également à la RIPEC, il ne pouvait donc pas siéger au CACR, que ce soit en tant qu'élu ou de Directeur d'UFR. En revanche, il sait qu'une décision a été prise la semaine dernière mais il n'a pas eu d'information. Il pense que les réponses seront envoyées à chaque candidat individuellement.

Fin de la séance à 12h30.